

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2012

COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 27 février, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la Présidence de **Monsieur LOGEREAU René**.

Présents : Mmes MESNEL, PAQUIER, JAHAN, MORGANT, LE COQ, BONNARGENT, Mrs COSNUAU, DENIEL, LAIR, LEGEAY, GEORGES, CHIORINO, POTEL, MARTIN, PORTEBOEUF, BOURNEUF, LOGEREAU, TAUPIN, PIOGER.

Absents excusés : Mme RENAUT (remplacée par Mr CHIORINO), Mr LUBIAS (remplacé par Mr PORTEBOEUF), Mr VAUCELLE.

Secrétaire : Mr COSNUAU

- 1) **Débat d'Orientation Budgétaire**
 - 2) **Collecte sélective : achat de bacs de collecte et conteneurs à verre**
 - 3) **Emploi – Formation : transfert de la compétence à la communauté de communes**
 - 4) **Aide à la réalisation de 8 logements locatifs à Parigné l'Evêque**
 - 5) **ZAC de la Boussardière : cession des ouvrages d'assainissement - complément**
 - 6) **Personnel**
 - a) Remboursement des frais des visites médicales
 - b) Modification du règlement de formation
 - 7) **Caution**
 - 8) **Education musicale**
 - 9) **Informations**
-

1) Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le conseil à définir les orientations financières qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2012.

Il propose de les arrêter à la lumière :

- D'une analyse rétrospective de la période 2007-2010
- D'une vision financière prospective de la période 2011-2015

L'analyse des finances intercommunales de la période 2007-2010 confirme la bonne santé financière de la communauté de communes en raison d'une forte progression des recettes de fonctionnement, tandis que les dépenses de gestion restent maîtrisées.

- Au cours de la période, le produit des recettes de fonctionnement a connu une hausse significative de 8,35 % en moyenne par an. Cette augmentation concerne tout autant les produits fiscaux que les dotations :
 - La taxe professionnelle évolue de près de 7,6 % par an sous l'effet conjugué d'une conséquente augmentation des bases et d'une hausse modérée du taux en 2009 et 2010.
 - La TEOM connaît une évolution tout aussi dynamique. Le dynamisme immobilier du territoire entraîne une hausse moyenne des bases de 4,8 % par an sur la période 2008-2011, accentuée par une légère augmentation du taux d'imposition.
 - La dotation d'intercommunalité passe de 520 000 € à 675 000 € en 4 ans du fait des transferts de compétences « enfance-jeunesse » et d'une augmentation de la population (recensement 2009).
Parallèlement les attributions de compensation versées par les communes de Brette, Parigné l'Evêque et Saint Mars d'Outillé augmentent du fait des nouvelles charges transférées.
 - Les autres dotations suivent cette tendance. C'est en réalité la perception des aides de la CAF suite au transfert de la compétence enfance-jeunesse qui l'imprime, la plupart des autres dotations et participations stagnent ou régressent.

- Dans le même temps les dépenses de gestion évoluent deux fois moins rapidement (4,26 % par an en moyenne). La prise de compétence enfance-jeunesse en 2008 engendre une progression significative des charges de gestion courante, tandis que la structuration du service voirie contribue à l'augmentation des charges de personnel.
Cette croissance rapide est infléchi par la stabilité des dépenses liées à la gestion des déchets qui représentent 36,5 % des dépenses de fonctionnement.

En conséquence, l'épargne de gestion déjà supérieure à la moyenne nationale, augmente en moyenne chaque année de 28 % pour atteindre 1 157 500 € en 2010.

2011 marque un net renversement des tendances observées :

Les dépenses ont cette année augmenté trois fois plus vite que les recettes, ramenant à 980 500 € l'épargne de gestion.

- Les dépenses de fonctionnement croissent de 7,8 % en raison de la forte augmentation des coûts d'entretien de la voirie, de la prise de compétence « petite enfance » et de la hausse des coûts de transport pour les activités « enfance-jeunesse ».

- Côté recettes, la stagnation voire la diminution des dotations contrarient l'évolution de la fiscalité. Cette dernière reste très dynamique à taux constant. Pesant désormais plus sur les ménages que sur les acteurs économiques, elle bénéficie du dynamisme démographique du territoire.

La croissance globale des recettes ne dépassera cependant pas 2,55 % du fait de la diminution de 60 000 € de la dotation d'intercommunalité et de 37 000 € des autres dotations.

2011 semble cependant plus constituer un épiphénomène qu'imprimer une tendance durable.

En effet, en prenant pour hypothèse la stagnation des diverses dotations et participations, les recettes de fonctionnement devraient continuer à progresser en moyenne de 5 % par an.

En prenant en considération le caractère soutenu et persistant du rythme de construction sur le territoire, les produits de la taxe d'habitation et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devraient croître en conséquence.

La contribution foncière économique devrait soutenir la tendance grâce à la poursuite de la commercialisation des zones d'activités.

Bien qu'intégrant la création du service emploi-formation en régie, les dépenses de fonctionnement ne devraient évoluer, en moyenne, dans le même temps, que de 3 % par an.

Malgré la progression des charges de personnel et des subventions concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la croissance des dépenses est freinée par la diminution attendue du coût de la gestion des déchets suite au changement des modalités de collecte et tri des emballages ménagers recyclables.

Dans ce contexte, l'épargne de gestion continue à progresser. De 980 500 € elle pourrait, selon ces hypothèses, atteindre 1 590 000 € en 2015.

Cette bonne capacité d'investissement est renforcée par un faible niveau d'endettement. Bien que celui-ci ait augmenté en 2011 par la reprise de l'emprunt souscrit par la commune de Parigné l'Évêque pour la construction du multi accueil transféré dans le cadre de la compétence « petite enfance », la capacité de désendettement de la communauté de communes reste inférieure à 6 mois.

L'analyse financière prospective met en évidence la capacité pour la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau d'investir près de 6 470 000 € en 4 ans, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt, tout en conservant un excédent cumulé de 1 275 000 €.

Cette capacité peut être sensiblement augmentée grâce à l'emprunt.

A titre d'exemple, la communauté de communes est en capacité d'emprunter près de 4 000 000 € sans que sa capacité de désendettement passe au dessus de 3 années.

Son endettement par habitant qui passe de 38 € à 191 € est alors très supérieur à l'endettement moyen des communautés à TPU qui était de 140 €/habitant en 2008.

Après cet exposé, Monsieur le Président donne lecture des propositions du bureau communautaire.

Dans ce contexte de bonne santé financière de la communauté de communes et considérant sa capacité à porter de nouveaux projets, le bureau à l'unanimité propose de ne pas augmenter la fiscalité intercommunale.

En 2012, les taux des quatre impôts perçus par la communauté de communes resteront au niveau de 2011 à savoir :

- CFE : 24,43 %
- TH : 10,20 %
- TEOM : 9,00 %
- TFNB : 1,79 %

Le bureau propose également de poursuivre le soutien apporté à un projet structurant par municipalité à travers l'attribution d'un fonds de concours de 75 000 €.

Après la salle de sports de Saint Mars d'Outillé et la maison de quartier de Changé les 3 autres communes sollicitent toutes cette attribution en 2012 :

- Brette les Pins pour l'aménagement de la rue des Glycines
- Challes pour des travaux d'assainissement
- Parigné l'Evêque pour le restaurant scolaire

Il n'y aurait dans ce cas plus de nouvelles attributions en 2013 et 2014.

Les principaux investissements de l'année 2012 concerneront :

- Dans le domaine du développement économique
 - La réalisation des travaux de finition de la 2^{ème} tranche de la Chenardière
 - L'engagement des travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche
- En matière d'aide à la réalisation de logements sociaux locatifs
 - L'achèvement des travaux de viabilisation du Clos de la Paillerie à Saint Mars d'Outillé
 - L'aide apportée à la SA Mancelle d'Habitation pour la réalisation de 8 logements dans le cadre du foyer intergénérationnel de Changé d'une part, et du lotissement de l'Herpinière à Parigné l'Evêque d'autre part.
- En matière d'équipements culturels et sportifs, suite à une évolution du champ d'intervention de la communauté de communes, 4 équipements de plein air : 3 city stades (Challes, Parigné, Saint Mars) et un skate parc à Brette.
- L'aménagement de la route de l'Herpinière
- L'achat de bacs pour la collecte sélective des emballages ménagers recyclables
- L'aménagement de l'Hôtel communautaire

Un débat s'engage au sein de l'assemblée sur la nécessité d'investir afin de répondre à des besoins que les communes seules n'ont plus toujours la capacité financière de porter. Monsieur LOGEREAU rappelle que l'objectif du projet de territoire d'élargir le champ d'intervention de la communauté de communes en matière d'équipements culturels et sportifs est en cours d'étude.

Les conseillers qui le souhaitaient s'étant exprimés, le débat est clos.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité, les orientations budgétaires proposées par le bureau.

2) Collecte sélective : achats de bacs de collecte et conteneurs à verre

Le 21 juin 2010, le conseil communautaire a décidé de modifier la collecte et le tri des emballages ménagers recyclables sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le système actuel sera remplacé par un ramassage en porte à porte à la quinzaine. Les emballages recyclables seront collectés en mélange à l'aide d'un bac roulant, à l'exception du verre qui, pour des raisons de sécurité, sera collecté en apport volontaire.

Ces nouvelles modalités de collecte seront mises en place et effectives le 1^{er} juillet prochain.

Il est pour cela nécessaire d'acquérir différents matériels destinés à l'ensemble des foyers du territoire.

Le service environnement a procédé à une consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal officiel de la Communauté Européenne.

La consultation comporte 3 lots :

- **Lot 1** : fourniture et distribution de bacs roulants de collecte d'emballages ménagers
- **Lot 2** : fourniture et mise en place de colonnes de tri sélectif pour la collecte du verre
- **Lot 3** : fourniture de sacs de pré-collecte pour le transport des emballages ménagers.

Monsieur le Président porte ensuite à la connaissance de l'assemblée les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres et sollicite l'autorisation de signer les marchés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 23 février 2012,

➤ Décide de confier :

- **Lot 1** : Société CONTENUR – Les Torneros3 – 28906 GETAFE (Madrid-Espagne) représentée par son agence en France 3 rue de la Claire – 69009 LYON, pour un montant de 216 957 € HT soit 259 480,57 € TTC comprenant l'option marquage à chaud.
- **Lot 2** : SAS PLAST'UP ROTOMOULAGE – ZI secteur des Hallots - 35 rue des Dames – 62620 RUITZ, pour un montant de 37 526,40 € HT soit 44 881,57 € TTC.
- **Lot 3** : Infructueux du fait de l'absence d'offre

➤ Habilité le Président à signer les marchés correspondant et à prendre toutes les décisions concernant leur exécution.

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2012

3) Emploi-formation : transfert de la compétence à la communauté de communes

Suite au diagnostic et aux préconisations présentés par Melle GOURAUD lors de la réunion du 15 décembre dernier, la commission « logement et solidarité » propose la création d'un service intercommunal dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle.

L'objectif est de créer un guichet unique de proximité en capacité d'apporter un accompagnement individuel et régulier aux demandeurs d'emploi du territoire.

Outre l'accueil et l'information des personnes en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle, le service organisera différents ateliers thématiques grâce aux concours des partenaires institutionnels, développera un réseau local d'entreprises ainsi qu'un observatoire du marché local de l'emploi.

Il est pour cela nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011334-0011 du 30 novembre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Décide

- De compléter ainsi qu'il suit le paragraphe « D. Développement Economique » de l'article 2 des statuts actuellement en vigueur :
 - ***Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle :***
 - *Création et gestion d'un service « emploi-formation professionnelle » : accueil, information, accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de formation.*
 - *Mise en place d'actions et d'animations en faveur de l'orientation professionnelle et de l'emploi ; partenariat avec les acteurs institutionnels de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle.*
 - *Participation à la Mission Locale de l'agglomération mancelle (ou toute autre structure s'y substituant).*
- De demander que ce transfert s'opère à compter du 1^{er} septembre 2012.

- De notifier la présente délibération à chaque conseil municipal qui devra se prononcer sur le projet d'extension des compétences dans le délai maximum de 3 mois.

A défaut leur décision sera réputée favorable.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sus visé, cette modification ne pourra être effective qu'après publication d'un arrêté préfectoral subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

4) Aide à la réalisation de 8 logements locatifs à Parigné l'Evêque

La société Nexity Foncier Conseil aménage actuellement une vaste zone d'habitat sur le secteur de l'Herpinière à Parigné l'Evêque (VC413 menant à la déchetterie).

L'aménagement de ce nouveau quartier prévoyant une mixité de la typologie des logements (locatif/accession à la propriété) une filiale de l'aménageur va construire 23 logements locatifs.

- 8 type 3 d'une surface de 64 m²
- 13 type 4 d'une surface de 84 m²
- 2 type 5 d'une surface de 94 m²

Afin d'agrandir son parc de logements sociaux sur la commune, la SA Mancelle d'Habitation s'est positionnée pour les acquérir.

La faisabilité financière de l'opération nécessite cependant l'aide des collectivités au bailleur social. Celui-ci sollicite de la communauté de communes une aide de 15 000 € par logement pour 8 d'entre eux conformément à ses statuts, soit 120 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide d'accorder une aide financière de 120 000 € (15 000 € X 8 logements) à la SA Mancelle d'Habitation – 11 rue du Donjon – 72000 Le Mans – pour l'acquisition de 14 logements au minimum sur le lotissement de l'Herpinière à Parigné l'Evêque.
- Dit que cette aide sera versée en une seule fois au bailleur social à l'achèvement complet des 8 logements aidés sur production d'une copie de l'acte de propriété et d'un certificat d'achèvement.
La dépense sera imputée à l'article 2042 du budget principal de la communauté de communes.
- Habilité le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

5) ZAC de la Boussardière : cession des ouvrages d'assainissement - complément

Par délibération du 23 mai 2011, le conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de cession à la commune de Parigné l'Evêque des ouvrages d'assainissement collectif des eaux usées ainsi que des parcelles supportant les ouvrages de traitement et le poste de relèvement des eaux.

L'assemblée est invitée à préciser sa précédente délibération en identifiant par leur désignation cadastrale les parcelles concernées.

Le conseil communautaire décide que seront cédées en plein propriété à la commune de Parigné l'Evêque :

- Le terrain constitué des parcelles cadastrées section ZL n° 73, 77 et 82, supportant les ouvrages de traitement par lagunage.
- La parcelle ZD 92 sur laquelle est implanté un poste de relèvement.

La présente délibération complète la précédente du 23 mai 2011 précitée.

6) Personnel

a) Visites médicales

Par délibération du 23 mai 2011, le conseil communautaire a autorisé le remboursement aux agents des frais d'examens médicaux de renouvellement de la validité de leur permis de conduire, lorsque ceux-ci en font l'avance auprès du praticien.

Il est proposé au conseil d'étendre cette faculté de remboursement à tous les cas d'examens médicaux réglementairement prévus et justifiés par les fonctions des agents communautaires, de plus en plus de praticiens libéraux exigeant un règlement immédiat de leurs honoraires.

Le conseil communautaire accepte la proposition. La présente délibération complète la délibération du 23 mai 2011 précitée.

b) Modification du règlement de formation

Par décision de son conseil d'administration, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), organisme de formation des personnels territoriaux, n'assure plus depuis le 1^{er} janvier 2012, la prise en charge des frais de déplacements des personnels participant à ses actions de formation.

L'assemblée est invitée en conséquence à modifier le règlement de formation adopté le 18 octobre 2010, afin de substituer la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau au CNFPT, pour le remboursement de ces frais à ses employés selon les principes et modalités financières antérieures.

Le conseil communautaire accepte la proposition et modifie sur ces bases le règlement en vigueur.

7) Caution

Le conseil par 14 voix, 5 conseillers s'étant exprimés contre, autorise dès à présent le Président à verser la caution de 2 000 € prévue au bail du bâtiment industriel situé rue des Champs ZA du Perquoi à Changé, et s'engage à inscrire au budget primitif 2012, les crédits nécessaires à l'article 275.

8) Education musicale

Le 18 avril 2011, le conseil communautaire a décidé de recruter pour 6 mois un attaché territorial contractuel afin de l'accompagner dans la redéfinition des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire d'une part, et dans la poursuite de la réflexion sur l'éducation musicale d'autre part.

Les résultats de ce travail seront présentés à l'assemblée au cours du mois de mars prochain.

La perspective de création d'une école intercommunale de musique à l'horizon 2013 qui s'offre au conseil nécessitera, le cas échéant, de poursuivre cet accompagnement.

Monsieur Le Président propose en conséquence de renouveler cet emploi de chargé de mission pour une durée de 6 mois.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 5,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

- Décide de créer un emploi de chargé de mission pour assister les élus et le Directeur Général des Services dans la création d'une école intercommunale de musique.

Le recrutement interviendra sur les bases suivantes :

- Contrat de 6 mois à temps complet
- Recrutement sur le grade d'attaché territorial – 6^{ème} échelon
- Niveau de recrutement : BAC + 3 minimum

- Autorise le Président à signer le contrat correspondant.

9) Informations

- En vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 13 décembre 2010 relative à la convention de partenariat avec l'association Carrefour Entreprise Sarthe, le bureau a accordé un prêt d'honneur complémentaire d'un montant de 12 500 € à Monsieur Benoit THOMMERET pour la reprise de la société F.B.I. de Changé.

Installée Allée du Perquoi, cette entreprise de mécanique industrielle s'est orientée essentiellement vers l'usinage avec une activité marquée dans le domaine du tournage. Elle emploie actuellement 16 salariés – deux embauches sont prévues en 2013.

- En vertu de la délégation que lui a consenti le conseil communautaire, le Président a recruté pour deux mois (mars et avril) un attaché contractuel afin de faire face à un besoin occasionnel. L'intéressé est rémunéré sur le 6^{ème} échelon du grade

10) Questions diverses

ZAC de la Chenardière III

Monsieur MARTIN demande que la capacité du poste de relèvement des eaux usées existant soit vérifiée afin de s'assurer qu'il puisse accepter l'ensemble des eaux provenant de la ZAC.

Levée de séance à 22h40